

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Huot

<https://www.cadre21.org/membres/374bc016296b053a105add53>

Date d'obtention : 2023-09-07 19:10:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous recueillons l'information pour ensuite en faire une évaluation préliminaire (Amorce, la nature des gestes, l'intention et l'étendue des partages). Par la suite, nous vérifions à l'aide de la grille d'évaluation afin de valider les faits et déterminer si nous sommes devant des gestes impulsifs ou malveillants. À ce moment, soit nous terminons le protocole "SEXTO" selon nos politiques et règles d'établissements ou nous poursuivons vers interventions plus précise impliquant les services de police, DPJ et les parents. Une intervention de sensibilisation sera faite auprès des jeunes impliqués. Dans le cas de gestes malveillants, contacter directement les services de police afin qu'ils puissent prendre charge du processus d'investigation.

En résumé, il est important de bien recueillir, évaluer et vérifier l'information. Nous devons le faire dans le respect de la vie privée de la victime (sans visionner les photos) ainsi que de l'instigateur (potentiellement confisquer le cellulaire, mais ne jamais visionner les images). Finalement, nous devons orienter notre intervention vers les autorités compétentes ou poursuivre nos interventions en restant dans le mandat du milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut traiter ce genre de situation de façon méthodique (méthode "SEXTO") en faisant bien garde de ne pas potentiellement nuire à une possible enquête ou en me mettant moi-même dans une situation d'illégalité. De plus, c'est m'assurer de respecter les mandats et compétences de chacune des instances possiblement impliqués dans le processus (intervenants scolaires, policiers, DPJ, DPCP).

Je retiens que les situations de sextages sont parfois insidieuses et il faut rester à l'écoute des différentes dénonciations. Il faut utiliser notre jugement et procéder avec calme et méthode.



cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, la période la plus délicate est le moment de déterminer si nous sommes devant un acte impulsif ou malveillant. C'est le moment où il faut lâché prise comme intervenant et remettre au bon moment l'investigation vers les autorités compétentes et mandatés.